

Département des Pyrénées-  
Atlantiques

DE LA COMMUNE

## NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 9 octobre 2024		

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, F. SUBIAS, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, F. COUDURE, T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : Mme S. PIZEL procuration à Mme LABORDE, Mme F. COUDURE à M. TIRCAZES

Mme LABORDE a été élue secrétaire de séance.

N°2024/49

**Création d'un emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps non complet**

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les missions de surveillance des enfants à l'école.

L'emploi serait créé pour la période du 04/11/2024 au 20/12/2024.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 6 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367, majoré 366.

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** la création à compter du 4 novembre 2024 au 20 décembre 2024 d'un emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps non complet représentant 6h de travail par semaine en moyenne et que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367, majoré 366.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire  
Stéphane BONNASSIOLLE.

